



**École Saint-Louis-de-Gonzague**

2430, terrasse Mercure  
Montréal (Québec) H2H 1P2  
Téléphone : 514 596-5880  
Télécopieur : 514 596-2043  
[www.csdm.qc.ca/slg](http://www.csdm.qc.ca/slg)

**École Saint-Louis-de-Gonzague,  
annexe**

2175, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2H 1R3  
Téléphone : 514 596-5871  
Télécopieur : 514 596-7845

## **Code de vie 2017-2018**

### **École Saint-Louis-de-Gonzague**

#### **1. Introduction**

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.

#### **2. Valeurs de l'école**

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs prioritaires suivantes à l'école Saint-Louis-de-Gonzague : le respect, l'effort, la bienveillance et l'estime de soi. Ces valeurs sont à la base de notre code de vie éducatif et guideront nos interventions.

#### **3. Application du code de vie**

Le code de vie s'applique à tous et dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de dîner, sorties) ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

#### 4. Présentation des règles et comportements attendus

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
<p><b>RESPECT</b></p> <p>Sentiment qui porte à traiter une personne ou son environnement avec égards, estime et considération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je respecte les autres (élèves et adultes) ainsi que mon environnement par mes attitudes, gestes et paroles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je m'exprime et j'agis avec calme, politesse et je suis à l'écoute de l'autre.</li> <li>Je prends soin des objets, du matériel et des lieux qui sont à ma disposition.</li> </ul>	<p><b>Ainsi, j'apprends à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer des relations interpersonnelles adéquates;</li> <li>exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.</li> </ul>
<p><b>EFFORT</b></p> <p>Mobilisation volontaire de forces physiques, intellectuelles, morales en vue de vaincre une résistance, une difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je fais des efforts soutenus pour vivre des réussites au quotidien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Je m'implique activement et je persévère afin de pouvoir réaliser l'activité demandée.</li> <li>J'utilise les ressources à ma disposition lorsque je rencontre un obstacle.</li> </ul>	<p><b>Ainsi, j'apprends à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>persévérer et à développer mon autonomie.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>assurer ma réussite scolaire.</li> </ul>

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
<p><b>BIENVEILLANCE</b></p> <p>Attitudes des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'adopte un comportement qui favorise l'entraide et mon bien-être ainsi que celui de l'autre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'offre mon aide à celui qui en a besoin.</li> <li>Je suis attentionné envers les autres</li> </ul>	<p><b>Ainsi, j'apprends à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>bien vivre en société;</li> <li>développer des relations sociales harmonieuses;</li> <li>développer mon empathie.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la création d'un milieu agréable, chaleureux et sécuritaire.</li> </ul>
<p><b>ESTIME DE SOI</b></p> <p>Jugement que l'on porte sur sa propre valeur et ses capacités, satisfaction que l'on retire de la façon dont on se perçoit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'accepte de reconnaître mes forces et mes faiblesses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>J'utilise mes forces pour vivre des réussites et j'en fais bénéficier les autres.</li> <li>Je travaille à l'amélioration des faiblesses sur lesquelles j'ai du pouvoir.</li> </ul>	<p><b>Ainsi, j'apprends à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer une image positive et réaliste de moi;</li> <li>accepter les différences : les miennes et celles des autres.</li> </ul> <p><b>Ainsi, je contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la création d'un milieu où chacun est unique et a sa place.</li> </ul>

*Inspiré des travaux de M. Raymond Tozzi, personne-ressource, Service régional de soutien et d'expertise en difficulté d'ordre comportemental, région de Montréal.*



#### **École Saint-Louis-de-Gonzague**

2430, terrasse Mercure  
Montréal (Québec) H2H 1P2  
Téléphone : 514 596-5880  
Télécopieur : 514 596-2043  
[www.csdm.qc.ca/slg](http://www.csdm.qc.ca/slg)

#### **École Saint-Louis-de-Gonzague, annexe**

2175, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2H 1R3  
Téléphone : 514 596-5871  
Télécopieur : 514 596-7845

### **5. Prise de position claire en lien avec la violence**

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

### **6. Définitions de la violence**

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

#### **INTIMIDATION**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ».

(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

#### **VIOLENCE**

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ».

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a.2.)



**École Saint-Louis-de-Gonzague**

2430, terrasse Mercure  
Montréal (Québec) H2H 1P2  
Téléphone : 514 596-5880  
Télécopieur : 514 596-2043  
[www.csdm.qc.ca/slg](http://www.csdm.qc.ca/slg)

**École Saint-Louis-de-Gonzague,  
annexe**

2175, rue Rachel Est  
Montréal (Québec) H2H 1R3  
Téléphone : 514 596-5871  
Télécopieur : 514 596-7845

**7. Présentation des mesures de soutien et des conséquences possibles**

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, DPJ, police, parents).

**BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES**

- L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avertissement (verbal ou écrit);</li> <li>➤ Soutien au développement des habiletés sociales;</li> <li>➤ Pratique guidée;</li> <li>➤ Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe);</li> <li>➤ Récréations accompagnées;</li> <li>➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li> <li>➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li> <li>➤ Rencontres individuelles avec le titulaire;</li> <li>➤ Communication régulière entre l'école et la maison;</li> <li>➤ Rencontre avec un intervenant;</li> <li>➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li> <li>➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li> <li>➤ Contrat particulier « école/maison »;</li> <li>➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li> <li>➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li> <li>➤ Mentorat;</li> <li>➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);</li> <li>➤ Référence aux professionnels concernés;</li> <li>➤ Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li>➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;</li> <li>➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;</li> <li>➤ Geste réparateur;</li> <li>➤ Remboursement ou remplacement du matériel;</li> <li>➤ Travaux communautaires;</li> <li>➤ Réflexion écrite;</li> <li>➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;</li> <li>➤ Retrait de privilège;</li> <li>➤ Reprise du temps perdu;</li> <li>➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li> <li>➤ Perte d'autonomie, déplacement limité;</li> <li>➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;</li> <li>➤ Travail personnel de recherche;</li> <li>➤ Présentation du travail de recherche;</li> <li>➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;</li> <li>➤ Retenue pendant ou après les heures de cours;</li> <li>➤ Suspension interne;</li> <li>➤ Suspension externe;</li> <li>➤ Implication du SPVM;</li> <li>➤ Etc.</li> </ul>

## GESTES DE RÉPARATION

L'intention de la réparation est de développer la considération et l'empathie chez les élèves

<b>ASPECTS IMPORTANTS DE LA RÉPARATION</b>
➤ La réparation est une tentative en vue de redresser un tort.
➤ La réparation est reliée à une valeur.
➤ L'élève qui a commis le geste trouve lui-même le moyen d'apaiser la victime.
➤ La réparation n'est pas précédée par une critique ou par un exposé moralisateur.
➤ L'intervention est axée sur la compensation et sur l'apprentissage d'une meilleure conduite.
<b>CONDITIONS POUR UNE BONNE RÉPARATION</b>
➤ Il faut que cela te demande du temps et des efforts.
➤ La personne doit être satisfaite du résultat.
➤ <b>La réparation devrait avoir un lien avec le geste posé.</b>
➤ Il faut que ce soit une réparation qui ait du sens pour la victime.
➤ Il ne faut pas que ce soit trop facile.

Source : Karine Fleury, CSBF

**EXEMPLES DE GESTES DE RÉPARATION ENVERS L'ÉLÈVE à qui on a fait du tort**

➤ Apporter son sac repas.
➤ Jouer avec lui durant un certain nombre de midis.
➤ Faire un dessin, faire une réflexion
➤ Se placer en travail d'équipe avec l'autre.
➤ Écrire ses leçons et aider dans les leçons et devoirs.
➤ Laisser l'autre choisir le jeu.
➤ Jouer ensemble.
➤ Trouver des qualités.
➤ Trouver des moyens d'agir la prochaine fois.
➤ Consoler la personne à qui j'ai fait de la peine.
➤ Aider à soigner l'élève que j'ai blessé.
➤ Rendre service à l'autre élève. (lever sa chaise, faire son sac, etc.)
➤ Faire une surprise agréable à la personne que j'ai blessée.
➤ Prendre soin d'un plus petit que moi.
➤ Proposer un « traité de paix » écrit et signé que je négocie avec l'élève impliqué.
➤ Écrire une lettre d'excuses à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort.
➤ Écrire cinq compliments à celle ou à celui à qui j'ai fait du tort.
➤ Travaux communautaires (concierges, bibliothécaire, bénévolat, etc.), faire un projet de sensibilisation pour les autres élèves (intimidation)